PensExpert

**Communiqué de presse**

## Rien n'incite à travailler au-delà de 65 ans

**La pénurie émergente de main d'œuvre qualifiée en Suisse pourrait être atténuée par une augmentation des départs à la retraite tardifs. Mais il y a un réel manque d'incitations dans ce sens. Pire, selon Jörg Odermatt, CEO de PensExpert, le projet de réforme de l'AVS (AVS 21) destiné aux salariés en âge de travailler entraînera même une aggravation de la situation dans la prévoyance.**

**Lucerne, le 10 juin 2019 –** Avec le départ à la retraite des baby-boomers au cours des prochaines années, la Suisse est confrontée à une grave pénurie de travailleurs qualifiés. L'immigration ne permettant pas de compenser ce manque, le potentiel de la main d'œuvre résidante devrait être mieux exploité. En particulier celui des baby-boomers. Pourtant, rien n'incite aujourd'hui à travailler une fois atteint l'âge légal de la retraite. Selon Jörg Odermatt, CEO du groupe de prévoyance PensExpert, la prochaine réforme de l'AVS aurait même l'effet inverse, puisqu'elle prévoit de réduire l'attractivité du travail après l'âge AVS (64 et 65 ans, resp. pour les femmes et les hommes).

**Vers une rente obligatoire?**

Concrètement, le projet contraindra les assurés à toucher une rente dès l'âge de la retraite. Dès lors, il aggraverait la situation, notamment de ceux qui poursuivent une activité à temps partiel à la retraite tout en percevant une rente AVS, mais qui souhaitent reporter le versement de leur rente de prévoyance professionnelle (2$^{e}$ pilier) à l'arrêt définitif de leur activité. Un tel report est aujourd'hui possible jusqu'à l'âge de 70 ans. Il permet non seulement de bénéficier d'avantages fiscaux, mais aussi d'augmenter le taux de conversion, et ainsi la rente future.

Afin de stabiliser l'AVS, le projet de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) va à l'encontre des intérêts de nombreux travailleurs en fin de carrière. Il prévoit en effet une modification de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), qui rend la perception d'une rente du 2$^{e}$ pilier obligatoire pour ceux qui poursuivent une activité professionnelle à temps partiel à la retraite. Selon Yves Goldmann, expert en caisse de pension CSEP et responsable de la clientèle chez PensExpert SA, les employés travaillant à temps partiel à l'âge AVS doivent s'attendre à une nette augmentation d'impôts et à des rentes LPP plus basses que celles prévues par la législation actuelle.

**Risque de favoriser le retrait du capital**

Jörg Odermatt, CEO de PensExpert AG, en appelle au bon sens: "Le maintien de l'emploi à l'âge AVS devrait être récompensé et non entravé: réduisons les impôts sur le revenu de l'activité exercée à l'âge AVS au lieu de promouvoir l'idée d'une retraite forcée!" Yves Goldmann admet que l'intention du législateur est probablement d'éviter les abus fiscaux des hauts revenus détenteurs d'un avoir de prévoyance élevé. En réalité pourtant, ceux-ci

PensExpert

sont moins dépendants des rentes et optent souvent pour le retrait du capital. "Paradoxalement, ce projet de loi offrirait en particulier aux détenteurs d'avoir de prévoyance élevé de nouvelles possibilités d'échelonnement du retrait du capital, avec des réductions fiscales à la clé", explique l'expert en caisses de pension.

Ce sujet est approfondi dans l'édition actuelle de PensCheck. Les thèmes suivants sont également abordés:

- Le pool hypothécaire destiné à financer un bien immobilier propre constitue une véritable alternative d'investissement pour l'avoir de prévoyance, comparé aux obligations à rendement nul.
- Malgré un environnement d'investissement défavorable, la croissance des avoirs de prévoyance du Groupe PensExpert a été de CHF 225 millions en 2018. Le montant des avoirs s'est ainsi élevé à CHF 4,7 milliards cette même année. Notons par ailleurs la très forte croissance de la fortune de prévoyance déposée auprès de la Fondation de libre passage Independent

Vous trouverez plus de conseils sur la prévoyance et d'information sur les questions d'actualité sur le blog de PensExpert.

**Contacts média**


- Pasquale Zarra, directeur PensExpert AG, Lausanne
  021 331 22 11, pasquale.zarra@pens-expert.ch

- Alexandre Oberson, Dynamics Group Genève
  022 308 62 30, aob@dynamicsgroup.ch


**A propos de PensExpert**

Autodétermination, responsabilité individuelle et transparence : telles sont les valeurs directrices de PensExpert SA. Créée à Lucerne en mai 2000, l'idée fondamentale de base était claire : les détenteurs des avoirs de prévoyance professionnelle ne sont pas des caisses de pensions ou des fondations de libre passage. Les détenteurs des capitaux de retraite accumulés c'est vous : l'unique preneur de prévoyance ! C'est avec cette approche et cet objectif, de permettre à chaque preneur de prévoyance de bénéficier de l'individualisation maximale, que PensExpert SA a développé ses fondations de prévoyance. Les solutions de prévoyance de PensExpert SA obéissent aux règles du Private Banking. Elles sont créatives et fiscalement optimisées, avec une réelle valeur ajoutée. Depuis sa création, PensExpert SA en tant que pionnière, a développé des solutions innovantes. Aujourd'hui, en Suisse et en Allemagne, l'entreprise fait partie des principaux fournisseurs de solutions de prévoyance individualisées, autonomes et responsables.